

INSECTICIDE CLUTCH™ 50 WDG

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

GROUPE	4 A	INSECTICIDE
--------	-----	-------------

GRANULÉS DISPERSABLES DANS L'EAU POUR L'UTILISATION DANS LES POMMES DE TERRE, LES FRUITS À PÉPINS, LES RAISINS ET LES FRUITS À NOYAU POUR LA SUPPRESSION DE PLUSIEURS ESPÈCES D'INSECTES

GARANTIE : Clothianidine..... 50%

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29382
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 50g – 25kg

Valent Canada, Inc.
107 Woodlawn Rd West, Suite 502-B
Guelph, ON, N1H 1B4
www.valent.ca
1-800-682-5368

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Retirer tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit est toxique pour les abeilles exposées au traitement direct, à la dérive de pulvérisation ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison.

NE PAS appliquer sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison ni lorsque des abeilles sont présentes. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité des zones d'épandage.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dont les habitats se situent à proximité des zones d'épandage, comme les haies et les boisés.

La clothianidine est persistante et peut laisser des résidus jusqu'à la saison suivante. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant de la clothianidine aux endroits où ce produit a été appliqué la saison précédente.

L'utilisation de ce produit agrochimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, particulièrement aux endroits où le sol est perméable (sols sableux, p. ex.) et/ou lorsque la nappe d'eau se situe à faible profondeur.

Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies.

Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques par l'eau de ruissellement, aménager une bande végétative entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE OU UN
EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368***

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Provoque une irritation faible ou modérée des yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après avoir manipulé ce produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable à l'eau tel que le butyle ou le nitrile, des chaussures et des chaussettes. Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer l'équipement de protection individuelle (EPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Entreposer et laver l'équipement de protection individuelle séparément des vêtements de la maisonnée.

N'appliquer que si le risque de dérive vers des habitations ou d'autres lieux d'activités humaines tels que maisons, chalets, écoles ou aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température et du réglage de l'équipement d'épandage et du pulvérisateur.

Ne pas retourner ni permettre à quiconque de retourner sur les lieux traités à l'intérieur du délai de sécurité après traitement, soit 12 heures après l'application.

Ne pas faire paître le bétail sur les surfaces traitées, ni le nourrir du foin traité.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de Croplife Canada au www.croplife.ca

PRÉCAUTIONS POUR L'ÉPANDAGE AÉRIEN

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Ne pas utiliser de personnes pour la signalisation.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables aux bonnes pratiques d'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - application de pesticides par aéronef* développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides (Comité FPT) doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une combinaison par-dessus un pantalon long et une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes à coques ou un masque facial, des chaussures et des chaussettes durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Précautions spécifiques au produit

Lire et comprendre l'étiquette complète avant d'ouvrir le contenant. Si vous avez des questions, communiquez avec le fabricant au 1-800-682-5368 ou demandez des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole provincial. Appliquer la dose recommandée dans un volume de pulvérisation d'au moins 50 litres à l'hectare.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Élimination du contenant Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Vider complètement le contenant dans la cuve du pulvérisateur. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ENTREPOSAGE

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire et bien ventilé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'insecticide Clutch 50 WDG, insecticide du groupe 4A. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Clutch 50 WDG et à d'autres insecticides du groupe 4A. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Clutch 50 WDG ou les insecticides des groupes 4 et 4A avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Valent Canada Inc. au 1-800-682-5368 ou à www.valent.ca.

MODE D'EMPLOI

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide Clutch 50 WDG est un insecticide à large spectre pour la suppression d'un large éventail d'insectes infestant les pommes de terre, les fruits à pépins, la vigne et les fruits à noyau. Lorsqu'il est

appliqué conformément aux directives, l'insecticide Clutch 50 WDG procure une suppression résiduelle des insectes. La durée de la suppression résiduelle dépend de facteurs environnementaux, de la croissance des végétaux, de la dose utilisée et du degré d'infestation par les insectes.

Comme ce produit n'est pas homologué pour l'utilisation dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour la suppression des insectes aquatiques.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX CULTURES DE ROTATION

On peut semer du maïs, du canola ou des pommes de terre en tout temps. Un délai d'un an est requis avant le semis ou le repiquage de légumes-feuilles, de légumes-racines et de tubercules (à l'exception des pommes de terre). On peut semer du soja après un délai de sécurité de 30 jours.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

- **NE PAS** effectuer d'application foliaire de l'insecticide Clutch 50 WDG après une application sur les plantons, dans le sillon ou sur le sol d'un produit contenant de la clothianidine, ni après l'utilisation d'un autre insecticide de la classe des néonicotinoïdes (insecticides des groupes 4 ou 4A).
- Si la limite saisonnière maximale de l'insecticide Clutch 50 WDG a été appliquée et que la population d'insectes nécessite des traitements supplémentaires, utiliser un autre insecticide homologué qui n'appartient pas à la classe des néonicotinoïdes (insecticides des groupes 4 ou 4A).
- **NE PAS** appliquer par voie aérienne, sauf sur les cultures pour lesquelles l'étiquette donne expressément des directives pour ce type d'application.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Avant de procéder au mélange, nettoyer la cuve du pulvérisateur en suivant les recommandations de nettoyage décrites sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié du volume d'eau désiré et mettre l'agitateur en marche.
3. Ajouter la quantité requise de l'insecticide Clutch 50 WDG dans la cuve.
4. Tout en poursuivant l'agitation, remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré.
5. Poursuivre l'agitation pendant le mélange et l'application. **NE PAS** laisser le mélange reposer sans agitation.
6. Après l'utilisation, rincer et nettoyer la cuve à fond. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque usage et appliquer l'eau de rinçage sur la surface traitée.

Application au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « fine » de l'ASAE. La rampe doit être placée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** diriger le jet au-delà des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de cette zone, du côté face au vent).

Application aérienne : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de diamètre inférieur à la classification « fine » de l'ASAE. Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la disposition des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons :

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que les pâturages, forêts, plantations brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et bosquets d'arbustes) et des habitats d'eau douce vulnérables (tels lacs, cours d'eau, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats marins ou estuariens vulnérables.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :				Habitats terrestres
			Habitats aquatiques d'une profondeur de :		Habitats marins ou estuariens d'une profondeur de :		
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur pour grandes cultures*	Pommes de terre		2	1	1	1	0
Pulvérisateur pneumatique	Fruits à pépins, vignes, fruits à noyau	Début de croissance	25	15	5	2	1
		Fin de croissance	15	5	3	1	1
Épandage aérien	Pommes de terre	Voilure fixe	40	10	1	1	0
		Voilure tournante	35	10	1	1	0

* Pour les applications au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures, les zones tampons peuvent être réduites par l'utilisation d'écrans anti-dérive. Si on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran complet (jupe, rideau) qui va jusqu'au couvert de la culture, la zone tampon précisée ci-dessus peut être réduite de 70 %. Si on utilise une rampe de pulvérisation dont les buses sont munies d'écrans coniques individuels situés à une hauteur maximale de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon précisée ci-dessus peut être réduite de 30 %.

MODE D'EMPLOI DANS LES POMMES DE TERRE – APPLICATION DANS LE SILLON		
Insectes	Dose	Remarques
Doryphore de la pomme de terre	2,38-4,0g /100 m de rang (266-448 g/ha) pour un espacement de 90 cm	<p>Appliquer l'insecticide Clutch 50 WDG en une bande étroite dans le sillon, au moment du semis. Pour un résultat optimal, diriger la pulvérisation sur les plantons ou les pommes de terre de semence.</p> <p>Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme, ainsi qu'une absorption et une performance optimales de l'insecticide Clutch 50 WDG.</p> <p>La durée de la suppression obtenue peut varier en fonction des conditions météorologiques et du sol. Il est recommandé d'utiliser la dose la plus élevée si on</p>

		<p>souhaite obtenir une durée d'action prolongée.</p> <p>Si les insectes exercent une pression croissante pendant la saison végétative, appliquer un insecticide homologué ayant un mode d'action différent.</p>
<p>NE PAS faire plus d'une application par saison. Ne pas effectuer d'application foliaire d'un insecticide des groupes 4 ou 4A après une application de Insecticide Clutch 50 WDG sur les plantons ou sur le sol.</p>		

MODE D'EMPLOI DANS LES POMMES DE TERRE – APPLICATION FOLIAIRE		
Insectes	Dose (g/ha)	Remarques
<p>Pucerons Doryphore de la pomme de terre Cicadelles</p>	70-105	<p>Appliquer l'insecticide Clutch 50 WDG au sol, dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme, ainsi qu'une absorption et une performance optimales de l'insecticide Clutch 50 WDG. Par voie aérienne, appliquer dans 45-50 L d'eau/ha.</p> <p>Appliquer lorsque les populations de ravageurs commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.</p>
<p>Les applications doivent être espacées d'au moins 10 jours et séparées par des applications d'un insecticide d'une famille chimique différente. Utiliser la plus forte dose et l'intervalle le plus court entre les traitements si la pression exercée par les insectes est intense. Faire au maximum 3 applications foliaires par culture, par saison. Ne pas effectuer d'application foliaire de l'insecticide Clutch 50 WDG si un produit contenant de la clothianidine ou un autre insecticide des groupes 4 ou 4A a été appliqué sur les plantons ou sur le sol. Ne pas appliquer l'insecticide Clutch 50 WDG moins de 14 jours avant la récolte.</p>		

MODE D'EMPLOI DANS LES FRUITS À PÉPINS – POMMES, POIRES, POMMETTES, POIRES ORIENTALES, NÈFLES DU JAPON, CENELLES, COINGS		
Insectes	Dose (g/ha)	Remarques
<p>Tordeuse orientale du pêcher Carpocapse de la pomme (répression seulement)</p>	210-420	Appliquer l'insecticide Clutch 50 WDG lorsque l'infestation justifie une application et avant que des dommages ne soient causés par les aiguillons ou le minage.
<p>Pucerons Cicadelles</p>	140-210	Faire une première application avant que les populations d'insectes n'atteignent un seuil dommageable.
<p>Charançon de la prune</p>	210	Faire une première application après la chute des pétales, avant que les populations d'insectes n'atteignent un seuil dommageable.
<p>Mineuses</p>	140-210	Faire une première application peu de temps après la chute des pétales, avant que les populations d'insectes n'atteignent un seuil de nuisibilité économique.
<p>Psylle du poirier</p>	280-420	Faire une première application avant que les populations d'insectes

		n'atteignent un seuil de nuisibilité économique. Si la pression exercée par les insectes continue, faire une deuxième application 10 à 14 jours plus tard.
--	--	--

Appliquer l'insecticide Clutch 50 WDG après la floraison seulement. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur au sol, dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme du feuillage, lorsque les populations d'insectes atteignent un seuil dommageable. Utiliser la plus forte dose et l'intervalle le plus court entre les traitements si la pression exercée par les insectes est intense. Si un dépistage en indique la nécessité, on peut faire une 2^e application de 10 à 14 jours après le premier traitement pour la suppression de tous les insectes, à l'exception de la tordeuse orientale du pêcher et du carpocapse de la pomme. Pour la tordeuse orientale du pêcher et le carpocapse de la pomme, l'intervalle entre les traitements doit être de 14 jours. Si on fait 2 applications dans une même saison, ne pas dépasser 420 g/ha/saison au total. Ne pas appliquer l'insecticide Clutch 50 WDG moins de 7 jours avant la récolte.

Ne pas faire plus de 2 applications par saison et ne pas dépasser 420 g/ha par saison.

Ce produit est toxique pour les abeilles exposées au traitement direct ou aux résidus sur les cultures en floraison. Ne pas appliquer pendant la floraison ni lorsque des abeilles sont présentes.

MODE D'EMPLOI DANS LA VIGNE / LES RAISINS

Insectes	Dose (g/ha)	Remarques
Cicadelles	100-140	Faire une première application avant que les populations d'insectes n'atteignent un seuil dommageable. Si la pression exercée par les insectes continue et qu'un dépistage en indique la nécessité, faire une 2 ^e application 14 jours plus tard.
Phylloxera de la vigne Cochenille	140-210	
Thrips	140	

Ne pas appliquer l'insecticide Clutch 50 WDG moins de 1 jour avant la récolte. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur au sol, dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme du feuillage, avant que les populations d'insectes n'atteignent un seuil dommageable. Utiliser la plus forte dose si la pression exercée par les insectes est intense.

Ne pas faire plus de 2 applications par saison et ne pas dépasser 420 g/ha par saison.

Ce produit est toxique pour les abeilles exposées au traitement direct ou aux résidus sur les cultures en floraison. Ne pas appliquer pendant la floraison ni lorsque des abeilles sont présentes.

AVIS À L'ACHETEUR/L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR UN USAGE SPÉCIAL :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages décrits dans cette section de l'étiquette n'a pas été élaboré par Valent Canada Inc.; il a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs. Valent Canada Inc. ne fait aucune représentation et n'offre aucune garantie de rendement (efficacité) ni de tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est utilisé pour l'usage décrit dans cette étiquette. Conséquemment, l'utilisateur assume tous risques ou dommages et dégage Valent Canada Inc. de toute responsabilité quant aux risques ou dommages relatifs à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit dans l'usage décrit dans cette étiquette.

MODE D'EMPLOI DANS LES FRUITS À NOYAU - ABRICOTS, CERISES DOUCES ET ACIDES, NECTARINES, PÊCHES, PRUNES ET PLUMCOTS

Insectes	Dose (g/ha)	Remarques
Tordeuse orientale du pêcher (répression seulement)	210-420	Commencer les traitements lorsque les populations d'insectes commencent à se constituer, mais avant l'atteinte du seuil de dommages.
Charançon de la prune	210	
Pucerons Cicadelles	140-210	
<p>Ne pas appliquer l'insecticide Clutch 50 WDG moins de 7 jours avant la récolte. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur au sol, dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme du feuillage, avant que les populations d'insectes n'atteignent un seuil dommageable. Utiliser la plus forte dose et l'intervalle le plus court entre les traitements si la pression exercée par les insectes est intense. Si un dépistage en indique la nécessité, on peut faire une 2^e application de 10 à 14 jours après le premier traitement pour la suppression de tous les insectes, à l'exception de la tordeuse orientale du pêcher. Pour la tordeuse orientale du pêcher, l'intervalle entre les traitements doit être de 14 jours.</p> <p>Ne pas faire plus de 2 applications par saison et ne pas dépasser 420 g/ha par saison.</p> <p>Ce produit est toxique pour les abeilles exposées au traitement direct ou aux résidus sur les cultures en floraison. Ne pas appliquer pendant la floraison ni lorsque des abeilles sont présentes.</p>		

Clutch est une marque et / ou une marque déposée de Sumitomo Chemical Corporation aux Etats-Unis et ailleurs.